

EVIDENCE*(Recorded by Electronic Apparatus)*

[Texte]

Monday, March 9, 1987

• 1848

The Chairman: Order. We welcome the witnesses who are here.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, before you start, I have a point of information, please. I am anxious to know if you received a telegram from MTVQ, who objected to the requests for a delay of the CRTC in their hearings and presume it is the responsibility of this committee. Did you receive such a telegram, signed by Gilles Chartrand, sent to you on March 3, and not given to this committee?

The Chairman: I have not seen such a telegram.

Mrs. Finestone: Well, Mr. Chairman, at some point we are going to have to deal with what the press and the speculation indicate, that this committee is responsible for the delay in the CRTC hearings on the specialty channel, and that the delay is as a result of our interference and our pressure on the CRTC and it is in response to our interest. He says quite specifically, and it is addressed to you:

MTVQ s'objecte vivement à votre récente demande au CRTC de suspendre les activités courantes.

To my knowledge, we never asked them to suspend any of their activities.

They continue:

MTVQ a subi des délais qui dépassent déjà les limites du raisonnable. Permettez-nous de vous souligner que MTVQ a déposé sa demande de licence auprès du Conseil le 5 septembre 1985 et, selon l'échéancier actuel, une décision ne pourrait pas être rendue avant septembre 1987.

L'établissement de services spécialisés francophones au Canada accuse déjà un retard considérable.

• 1850

Compte tenu de la spécificité de notre marché, il est important que notre service se positionne sur le marché européen et particulièrement en France. Ce dernier est présentement en pleine évolution. Nous avons déjà raté l'opportunité d'être actifs à la mise au jeu. On ne peut se permettre de rater la partie.

Nous croyons qu'un retard additionnel serait grandement préjudiciable à l'évolution des services spécialisés francophones, et nous croyons essentiel que le CRTC puisse continuer ses démarches et rendre ses décisions sur les services canadiens des émissions spécialisées, suite à l'avis du CRTC (1986-199).

And it is signed, Gilles Chartrand, President. A copy was sent to Mr. Bureau and to Richard French, the Minister of Culture

TÉMOIGNAGES*(Enregistrement électronique)*

[Traduction]

Le lundi 9 mars 1987

Le président: La séance est ouverte. Nous souhaitons la bienvenue à nos témoins.

Mme Finestone: Monsieur le président, avant de commencer la réunion, j'aimerais demander un renseignement. J'aimerais savoir si vous avez reçu un télégramme de la MTVQ, qui s'est opposée à la demande de report des audiences du CRTC et qui présume que c'est le comité qui est à l'origine de tout cela. Avez-vous reçu un télégramme, signé par Gilles Chartrand, qui vous a été envoyé le 3 mars mais qui n'a pas été distribué aux membres du comité?

Le président: Je n'ai pas connaissance de ce télégramme.

Mme Finestone: Eh bien, monsieur le président, il va falloir qu'on aborde la question des affirmations de la presse et d'autres, quant à la possibilité que ce comité soit à l'origine de la décision de reporter les audiences du CRTC sur les canaux spécialisés, et que cette décision résulte d'une certaine ingérence de notre part dans les affaires du CRTC et des pressions que nous avons exercées sur lui, en tenant compte de nos propres intérêts. Il dit dans cette lettre, qui vous est adressée d'ailleurs, et je cite:

MTVQ vehemently opposes your recent request to the CRTC that it suspend its regular activities.

Que je sache, nous ne lui avons jamais demandé de suspendre ses activités.

Et il continue en disant ceci:

MTVQ has already had to put up with delays that go beyond all reasonable limits. We would just like to point out that MTVQ filed its licence application with the board on September 5, 1985, and according to the current schedule, no decision will be made before September of 1987.

There have already been considerable delays as far as establishing francophone specialized services in Canada is concerned.

Given the specificity of our market, it is crucial that our service gain access to the European market, and particularly France. The French market is now developing very rapidly. We have already missed the opportunity to get involved in the game from the outset. We cannot, however, afford to lose the game altogether.

We believe any additional delay would be extremely harmful to the development of specialized francophone services, and we feel it is essential that the CRTC continue its activities, including making decisions on Canadian specialty services, pursuant to CRTC Notice (1986-199).

Et cette lettre est signée par M. Gilles Chartrand, président. Une copie a été envoyée à M. Bureau et à M. Richard French,